



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 3991

Texte de la question

M. Etienne Pinte attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les exactions qui sont commises sur les animaux à l'occasion de leur abattage dans les pays de la Communauté et également en France. Lors du reportage de TF1 sur les conditions de transport et d'abattage des animaux de boucherie diffusé les 18 et 19 novembre dernier au journal télévisé, il a été horrifié et scandalisé par ces images insoutenables et par les pratiques exercées sur ces bêtes. On ne peut tolérer ce genre de comportement. Il faudrait sans aucun doute intensifier les contrôles vétérinaires en matière de transport et d'abattage afin que la réglementation en vigueur en France soit effectivement appliquée et que disparaissent les marchés parallèles. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui faire part de son sentiment sur cette affaire et de lui indiquer les mesures qu'il compte prendre pour interdire de tels abus.

Texte de la réponse

Le reportage effectué dans plusieurs pays de la Communauté économique européenne a souligné des actes qui, s'ils ne représentent pas la réalité quotidienne, n'en restent pas moins odieux. Aussi, pour éviter que de tels mauvais traitements ou actes de cruauté envers les animaux ne se produisent au niveau national, il a été demandé aux services vétérinaires de tous les départements de renforcer les contrôles relatifs au bien-être des animaux et notamment lors des transports.

Données clés

Auteur : [M. Pinte Étienne](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3991

Rubrique : Abattage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juillet 1993, page 2061

Réponse publiée le : 27 décembre 1993, page 4734